

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Session ordinaire – Séance du 11 JANVIER 2024****Délibération n° 2024\_013****SEANCES D'ANALYSE DE PRATIQUE BENEVOLES AVEC UNE PSYCHOLOGUE -  
AUTORISATION – DÉLIBÉRATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**PRÉSENTS : 8**

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Michèle BOURGEON, Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Kubilay ERTEKIN, Pierre MAGE,

**EXCUSÉS : 7**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Fabienne JOUVET, , Hélène MAZEIRAUD-PERON, , Marie-Ange CHAUSSOY, , Arnaud ARFEUILLE (Procuration à Sylvie CASSOU-SCHOTTE), Emilie MARCHES (Procuration à Jacques NAU), Ghislaine BOUVIER (Procuration à Michèle BOURGEON).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Michelle MAURY**

Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que dans le cadre de sa mission de lutte contre l'isolement des personnes âgées, le CCAS de Mérignac met en lien des bénévoles et des volontaires en service civique avec des personnes âgées pour maintenir leur vie sociale et prévenir leur perte d'autonomie. Ces bénévoles proposent principalement des visites de convivialité, des appels téléphoniques de convivialité et des accompagnements à la sortie.

La coordination de ce réseau de bénévoles est assurée par la mission « Actions de prévention et de lutte contre l'isolement » du CCAS en liaison avec AGIRabcd et Petits frères des pauvres, principales associations présentes sur cette thématique à Mérignac.

Ces séances d'analyse de pratique font désormais partie intégrante de notre programme d'accompagnement des bénévoles en complément des rencontres/café et des formations afin de :

- leur permettre d'échanger sur le contenu des rencontres et d'analyser ce qu'il s'y passe leur apporter des éléments de compréhension neurocognitifs et psychopathologiques
- favoriser une réflexion permettant de passer de l'émotion à la rationalisation
- favoriser la complémentarité des actions professionnelles et bénévoles

- renforcer la dynamique d'investissement bénévole

Lors de notre réunion bilan du 23 novembre 2023, les bénévoles ont exprimé le souhait de poursuivre les séances en 2024.

6 séances sont programmées du mardi 13 février au mardi 17 décembre 2024.  
10 bénévoles au maximum pourront être accueillis à chacune des séances.

Le coût TTC de chaque séance de 2h s'élève à 160 euros soit un total de 960 euros pour l'année 2024.

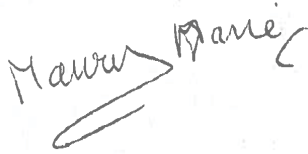
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

- approuver la poursuite des groupes d'analyse de pratiques pour les bénévoles
- autoriser l'engagement les dépenses afférentes

### **Adoptée à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 11 janvier 2024

**Marie-Michelle MAURY**  
Secrétaire de séance



**Sylvie CASSOU-SCHOTTE**  
Vice-Présidente du Centre Communal  
d'Action Sociale



*Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*